

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers  
élus : 11

Séance du 13 février 2025

Nombre d'élus  
en fonction : 8

Sous la présidence de Madame DIEUAIDE ANGELIQUE, Maire

Conseillers  
présents : 5

**ANNULE ET REMPLACE la délibération du 10 décembre 2024**

Conseillers  
votant : 8

Absents excusés : Timothée MARCHAL donne procuration à Hubert BIHL  
Jean-Pierre SCHRAMM donne procuration à Jeannot STIBLING, Amélie  
MICHEL donne procuration à Jean SCHAETZEL.

**Objet : Ouverture de crédits – mandatement des investissements**

*Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024*

Vu les articles L1111-1 et suivants, L2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions extraites de l'article L1612-1 modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37,

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette

Vu les factures d'investissement sur le budget eau restant à honorer

Vu les crédits ouverts en section d'investissement sur le budget de l'année 2024 comme suit :

**soit pour le budget principal :**

**chapitre 20**

décomposé comme suit	203	frais d'études	<b>27 788.83 €</b>
----------------------	-----	----------------	--------------------

**chapitre 21 :**

décomposé comme suit	2131	bâtiments publics	198 599.55 €
----------------------	------	-------------------	--------------

	2135	aménagement	47 000 €
--	------	-------------	----------

	2157	matériel outillage	1500.45 €
--	------	--------------------	-----------

	2188	autres	113 184.72 €
--	------	--------	--------------

décomposé comme suit	1068	excédent	
----------------------	------	----------	--

Fonctionnement capitalisés	<b>107 286.90 €</b>
----------------------------	---------------------

**RAPPEL : données budgétaires 2024**

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2024 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») soit € 534 860.45€ - 39 500€ = 495 360.45€

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article

Publié le : 05/06/2026 12:59 (Europe/Paris)  
Collectivité : Thannenkirch  
https://www.intramuros.org/thannenkirch/documents\_administratifs/65101

068-216803353-20250213-dcmquart-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2025  
Date de réception préfecture : 14/02/2025

